



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 7 DECEMBRE 2011**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2011
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Nomination d'une Commission de gestion des déchets (5 membres)
7. Préavis no. 3 de la Municipalité relatif à la levée de l'opposition de M. Olivier Ansermet suite à la mise à l'enquête d'une modification du PPA « Sous-chez-Polland »
8. Préavis no. 4 Municipalité relatif à une demande de crédit de 121'000 CHF pour l'achat et l'installation d'un nouvel équipement de skate park dans le bas du parc du Château
9. Préavis no. 5 de la Municipalité concernant l'adoption de la taxe annuelle d'épuration 2012
10. Préavis no. 6 de la Municipalité relatif au budget pour l'année 2012
11. Préavis no. 7 de la Municipalité relatif à la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements – Législature 2011-2016
12. Propositions individuelles et divers

1. Appel

35 membres assermentés sont présents, 2 excusés, 2 absents et une arrivée tardive. La majorité est fixée à 18 voix.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2011

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2011 est approuvé à la majorité avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du Bureau

Le Président lit le courrier de Mme Christiane Martin sur une affaire qui l'oppose à la Municipalité concernant l'aménagement des berges du Torry. La Municipalité répondra. Le Président espère que les séances se dérouleront en toute cordialité. Il remercie la secrétaire pour ses procès-verbaux, les Municipaux et les scrutateurs pour leur travail. L'an passé il remerciait les Conseillers pour leur assiduité et leur engagement aux séances du Conseil. Pour cette législature, il est encore trop tôt pour parler d'assiduité. Mais il est certain qu'à fin 2012, il pourra féliciter les Conseillers/ères pour leur engagement et assiduité. Il estime très important que les séances se déroulent comme les années précédentes avec beaucoup de cordialité. Il remercie la secrétaire, Mme Ramseyer, pour l'excellente rédaction des procès-verbaux. Des remerciements vont aussi aux vice-présidents, MM. Chatton et Cavuscens, aux scrutateurs et scrutatrices, Mmes Gerig, Sacchetto, Egger et M. Deferne pour le travail qu'ils ont effectué cet automne pour les élections et votations. Il remercie les employées de l'administration et l'équipe des Espaces verts qui font que Tannay est une commune superbement fleurie et bien entretenue. Depuis des années, la collaboration entre la municipalité et le bureau est excellente.

Le Président demande à l'assemblée d'honorer la mémoire des personnes décédées durant l'année par une minute de silence. Il s'agit de Mmes Renée Moëns, Mercedes Fritsch et M. Paul Berkovits.

Pour terminer, il souhaite à chacun de belles fêtes de Noël et de fin d'année ainsi qu'une bonne santé pour 2012.

4. **Communications de la Municipalité**

Le syndic Serge Schmidt informe que depuis le début de la législature, la Municipalité s'est attelée à la tâche pour donner une impulsion à différents projets. Elle s'est occupée de la sécurisation du trafic au village, de la déchetterie et du PPA du Torry. Elle gère au mieux les finances communales dans un contexte économique inquiétant. L'équipe fonctionne bien avec la volonté de faire avancer les dossiers. Le travail se fait avec une aide administrative et technique efficace. Chaque employé a reçu un contrat de travail avec un descriptif de son poste. Un tableau de répartition des tâches de chacun a été établi pour améliorer le fonctionnement. Une annonce a paru dans la presse pour remplacer Mme Vauthey qui s'en va à la fin de l'année. De nombreuses candidatures ont été reçues et dans une dizaine de jours, nous devrions nommer sa remplaçante. Le projet de fusion n'est pas abandonné mais nous prenons le temps de tirer les enseignements du passé pour lui donner les meilleures chances d'aboutir ; vous serez informés. Pour les écoles, la Société ArSCO propose de lancer un concours d'architecture pour la construction d'une piscine et d'une patinoire.

B. Bory

Le Comité directeur du Conseil régional présente le programme **d'investissements régionaux** le 6.01.2012 à 20h30 à Tannay à tous les Municipaux de Terre Sainte, tous les délégués au Conseil intercommunal du Conseil régional et aux présidents des Conseils communaux. B. Bory propose que les membres de la Commission d'urbanisme et des finances y participent également.

Le plan de référence 2.5 et le règlement du **PPA du Torry** ont été remis au Canton le 22.09.2011; le retour est annoncé à fin décembre 2011.

Le responsable de notre région au **Service du développement territorial** a annoncé son départ et sera remplacé début janvier 2012. Retard administratif à prévoir.

Concernant le **PPA du village**, l'approbation du secteur des parcelles 151 et 152 est en cours. Un préavis suivra en 2012.

Les travaux de **l'école** sont terminés.

Un programme de rénovation des cuisines, salles de bain et de peinture des appartements du **Château** est à l'étude. Un préavis sera soumis en 2012.

Nous vous soumettrons un préavis pour un **crédit d'étude** de 150'000 CHF pour un programme de construction du clos du Château à l'emplacement de l'actuelle déchetterie, d'une extension de l'école (UAPE, salle polyvalente, salle de Direction) et de la voirie communale.

Soirée **Gospel** 17.12.2011 à la salle communale.

Exposition « **Tannay se raconte** » sous la responsabilité de Mme Eva Keller du 26.04. au 13.05.2012. Vernissage 26.04.2012.

J. Kaltenrieder

Pour la **déchetterie intercommunale**, nous avons rencontré les propriétaires de la parcelle pour négocier un droit de superficie pour environ 5000 m² et le coût annuel (environ 1 CHF/m²) sur une durée à définir de 50 ou 100 ans. Des mandats ont été attribués aux bureaux Plarel à Lausanne pour l'étude du PPA et BSR Schenk pour le relevé cadastral du terrain. Le plan de situation et le projet d'aménagement sont montrés à l'écran.

Le bureau mandaté pour le projet de **conteneurs enterrés** a effectué une visite sur place.

La commission ad hoc sera convoquée dès le début de l'année.

P. Simon

Vallon du Torry – l'abattage de 70 arbres est terminé. Pour les travaux de renforcement des berges, l'entreprise Herter & Wiesmann a été mandatée ; elle collaborera avec le garde forestier. Un préavis sera présenté en 2012.

Le WiFi installé en 2002 pour offrir un accès Internet public a été réactualisé.

Concernant les **routes agricoles**, une rencontre a eu lieu avec les autorités de Mies qui confirment vouloir sauvegarder l'espace de promenade. La signalisation sera renforcée avec perte de priorité au profit de la RC3d. Des contrôles de police réguliers auront lieu. Un préavis sera présenté prochainement pour la remise en état des routes agricoles.

La pose des chicanes en **zone 30km/h** commence aujourd'hui et le marquage de la route F.L. Duvillard dès la semaine prochaine.

Dès le 1^{er} janvier 2012 entrera en force la réforme de la **police** ; la police cantonale travaillera en collaboration étroite avec les polices communales.

Le Syndic S. Schmidt adresse un merci tout particulier au Président G. Caillet, qui a le souci de maintenir un véritable esprit de cohésion dans le village. Merci à la secrétaire, au bureau du Conseil, à toutes et à tous pour votre présence active au sein du Conseil et votre travail au sein des commissions. Meilleurs vœux pour 2012.

5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

E. Bolay, membre de la Commission de gestion, a participé à une séance d'information sur le budget **ARSCO** qui s'élève à 5,8 millions. L'augmentation des honoraires de presque 100'000 francs est destinée à l'étude d'une piscine et d'une patinoire.

N. Wermuth-Keyaerts a assisté à une séance de l'AJET le 10.11.11 et présentera un compte-rendu lors de la prochaine séance du Conseil.

Le Syndic S. Schmidt informe qu'au Conseil intercommunal de l'ASCOT, il y a eu discussion sur le budget qui incluait 600'000 CHF pour les Copalines. Il était étonné de devoir voter un budget qui ne comportait qu'une ligne ! Pour l'approbation des comptes, nous aurons tous les détails. Dorénavant, les Copalines seront intégrées dans l'AJET.

6. Nomination d'une Commission de gestion des déchets (5 membres)

Cette commission sera dissoute après la construction de la déchetterie.

Sont nommés par acclamation MM. Alfred Husmann, Philippe Hausmann, Xavier Boquillon, Patrick Martin et Nathan Finkelstein.

7. Préavis no. 3 de la Municipalité relatif à la levée de l'opposition de M. Olivier Ansermet suite à la mise à l'enquête d'une modification du PPA « Sous-chez-Polland »

B. Bory présente le préavis. A la question de B. Collé, il rappelle que le but du vote est de confirmer la hauteur des haies à 1,5 m et relève que le citoyen peut faire recours au Tribunal administratif. B. Collé est satisfait de la réponse.

M. Dunning lit le rapport de la Commission d'urbanisme.

P. Hausmann demande s'il y a eu des modifications du règlement depuis l'achat du terrain (acheté). B. Bory informe que l'installation d'une antenne parabolique a été autorisée et que la hauteur des haies a été portée à 1,5 m.

Pour répondre à la question de S. Radjavi, B. Bory informe que la Municipalité n'a pas organisé de séance de conciliation. Ayant reçu une mise en demeure de ce citoyen de mettre les haies à 1 m et d'envoyer la brigade pour les couper, elle a attendu le vote du Conseil en décembre.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 3 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis no. 4 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 121'000 CHF pour l'achat et l'installation d'un nouvel équipement de skate park dans le bas du parc du Château

P. Simon présente le préavis. M. Dunning lit le rapport de la Commission d'urbanisme, qui est défavorable.

N. Wermuth Keyaerts lit le rapport de la Commission des finances, qui est défavorable.

Pour A. Husmann, il faut remettre une installation qui existait déjà pour les jeunes. La commune a un budget pour les aînés, pourquoi ne pas faire quelque chose pour les jeunes. L'endroit lui semble idéal, proche de la gare, sans habitation autour. En Terre Sainte, on se déplace d'une commune à l'autre pour utiliser les installations existantes.

Pour répondre à J.-M. Keller, P. Simon confirme que c'est le Miniramp 1440 Bowl qui a été choisi. D'autre part, J.-M. Keller est assez d'accord avec le rapport de la Commission d'urbanisme ; il pense que les familles peuvent aller plus loin que dans le parc du Château. P. Simon rappelle que la mise en conformité du skate park lui a été demandée et qu'il ne fait que remplacer quelque chose qui a été détruit. Il estime l'emplacement parfaitement adéquat.

Ph. Haussmann rappelle que le premier skate park a tenu 1 ou 2 ans et propose des barrières de sécurité et des heures d'ouverture pour éviter les dégâts. Il propose de refuser ce projet et demande des explications concernant les devis et la mise à disposition du personnel communal et de skateurs. P. Simon répond qu'il a essayé de faire en sorte que les coûts restent les plus modiques possibles et que le recensement des installations sportives a déjà été fait.

P. Martin trouve l'investissement disproportionné et propose d'investir dans des sports pour tous.

Le Syndic S. Schmidt était assez perplexe au départ mais a été convaincu qu'il fallait faire quelque chose pour les jeunes du village. Nous n'avons pas de salle de gymnastique mais avons la possibilité de réaliser ce skate park pour montrer notre solidarité avec les communes voisines dans le contexte de la fusion des communes. Pour quelque chose de solide, il faut mettre une certaine somme. Il rappelle qu'une partie sera financée par le Sport-Toto et la société GIJ. La Municipalité n'a pas retiré le projet suite aux rapports des commissions pour que le Conseil puisse voter.

A. Hottinger est d'accord qu'il faut faire quelque chose pour les jeunes de cet âge, mais estime qu'un skate park ne va intéresser qu'un petit groupe de jeunes. D'autres communes proposent des terrains multisports.

B. Bory parle de solidarité intergénérationnelle et rappelle que la « banane verte » est un espace de loisirs dans lequel le skate park s'inscrit très bien.

X. Boquillon demande également d'étendre le projet à un terrain multisports pour des gens de tous âges.

C. Neumann estime qu'un peu d'animation ne fera pas de mal et propose d'étudier d'autres installations sportives ultérieurement.

A. Deferne estime que ce nouveau skate park va attirer du monde et pense que c'est intéressant de faire quelque chose.

Pour S. Radjavi, l'exigence intergénérationnelle est importante et mérite un projet avec un peu plus d'ambition que cette construction folklorique. Il propose un projet polyvalent.

N. Heinzelmann voit beaucoup de jeunes dans la rue avec leur skate, garçons et filles, et ce n'est pas une question d'âge.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis 4 est refusé par 21 non et 14 oui.

9. Préavis no. 5 de la Municipalité concernant l'adoption de la taxe annuelle d'épuration 2012

J. Kaltenrieder présente le préavis.

M. Polydor relève que la STEP a 20 ans et qu'elle est amortie et demande de réduire la taxe. M. Wüst répond que cette réserve est exclusivement affectée à la STEP et qu'elle va être utilisée pour la réouverture du Torry. Le coût effectif de l'épuration est de CHF 2.70. Les 3 millions de réserves ont été créés par les taxes encaissées lors des constructions et non utilisées.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis 5 est approuvé par 34 oui et 1 non.

10. Préavis no. 6 de la Municipalité relatif au budget pour l'année 2012

Le préavis est présenté par M. Wüst.

La Commission des Finances a émis un avis favorable

Il s'avère que suite à la réforme de la police, celle-ci coûtera CHF 90'000.00 de plus que précédemment et que nous continuons à mandater SDS pour veiller à la sécurité des personnes et des biens.

Le préavis no. 6 est approuvé à l'unanimité par 35 oui.

Le Président remercie la boursière et la Municipalité.

11. Préavis no. 7 de la Municipalité relatif à la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements – Législature 2011-2016

M. Wüst présente le préavis.

La Commission des Finances a émis un avis favorable

Le plan des dépenses d'investissements doit être soumis au Canton et reste valable jusqu'en 2016. Nous pourrions entreprendre des travaux dans le cadre de ses limites sans en référer une nouvelle fois au canton.

Pour répondre à la question d'A. Neumann, M. Wüst répond que nous avons actuellement 5 mios d'emprunts et quelques liquidités. La valeur totale de nos biens est de 26 à 27 mios. Nous remboursons les dettes. Chaque demande de crédit pour des projets sera soumise au Conseil.

Pour répondre à la question de P. Hausmann, M. Wüst répond que l'Etat exige un plafond d'endettement pour la législature. Le plafond d'endettement est actuellement de 18 millions et sera augmenté à 21,2 mios.

Le préavis no. 7 est approuvé à l'unanimité par 35 oui.

12. Propositions individuelles et divers

X. Boquillon a remarqué que les **buts du terrain de foot** ont été réparés avec des poteaux carrés qu'il estime dangereux. P. Simon répond que les buts ont été changés parce qu'ils étaient abîmés et que la forme carrée est dans la norme actuelle.

Pour faire suite au skate park refusé, A. Hottinger souhaite l'installation d'une structure adaptée aux jeunes avec un **terrain multisports**. P. Simon est déçu et estime qu'on donne un mauvais signal à la jeunesse. Il se voit mal demander à des entreprises de faire des offres pour un aménagement dans le parc. Pour l'instant il attend que le port se fasse.

E. Bolay annonce le **Père Noël** pour le 14 décembre.

S. Radjavi relève que nous vivons dans un joli village mais estime que le **cimetière** n'est pas mis en valeur comme il pourrait l'être. J. Kaltenrieder prend note de cette intervention et réfléchira à la question.

Le Syndic S. Schmidt revient sur l'intervention de P. Simon et informe que la Municipalité réfléchira à un terrain multisports. Le Président informe que chaque conseillère/conseiller peut déposer une motion. Si le Conseil entre en matière, la Municipalité doit y répondre dans une séance ultérieure.

Le président clôt la séance à 21h25



Le Président :

Gilbert Caillet

La Secrétaire:

Liselotte Ramseyer

